

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Appel : Présents : 25 Excusés : 9 Non excusés : 1

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, et à M. Pierre-Alain Dessonnaz. M. Markus Studer, municipal, est excusé.

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2024
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal n° 14 / 2024 : Modification du règlement communal sur les taxes d'eau potable
- 5) Préavis municipal n° 15 / 2024 : Budget 2025
- 6) Informations municipales
- 7) Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe l'assemblée que Pierre-Alain Dessonnaz, employé communal qui sera à la retraite à la fin du mois, a été invité par la Municipalité qui souhaite lui adresser ses remerciements pour sa future retraite après 35 ans d'activités au sein de notre commune en qualité d'employé aux services extérieurs et intérieurs. Il n'est pas nécessaire de modifier l'ordre du jour car les points à discuter ne sont pas concernés. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2024

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

Remerciements à l'attention de Pierre-Alain Dessonnaz

J. Theux adresse un discours de remerciements à Pierre-Alain qui a consacré 35 années de sa vie au service de notre commune et de ses habitants. Son parcours au sein de la commune de Faoug est bien plus qu'une simple carrière, c'est une véritable histoire d'engagement et de dévouement. Pendant toutes ces années, il a incarné la fiabilité, la rigueur et la loyauté à travers toutes les saisons. Son travail, souvent dans l'ombre, a été essentiel à la vie quotidienne de chacun. Grâce à lui, Faoug a toujours été une commune accueillante et bien entretenue. Ses efforts et son souci du détail sont la preuve de son professionnalisme et de son attachement à notre village. Au-delà de ses compétences techniques, c'est son sens aigu du service public, de jour comme de nuit, qui a marqué ceux qui ont travaillé avec lui. En souvenir de ces 35 années de service auprès de la commune, une plaquette commémorative a été installée par la Municipalité sur un banc taillé par Pierre-Alain lui-même, qui est chaleureusement et longuement applaudi par l'assemblée.

Pierre-Alain Dessonnaz adresse ses remerciements avec quelques anecdotes villageoises humoristiques.

3. Informations du Président

P. Thévoz : Plusieurs habitants n'avaient pas reçu leur matériel de vote pour les votations du 24 novembre dernier, matériel qui est envoyé par le Canton et distribué par la poste. Environ 70 cartes de vote ont dû être établies manuellement par l'administration communale, qui a très bien géré ce problème. Puis *le Président* procède à la lecture de la lettre de démission au 31.12.2024 de Markus Kohler qui va quitter la commune en début d'année prochaine - donc le conseil communal après ~25 ans d'activités.

4. Préavis municipal n° 14 / 2024 : Modification du règlement communal sur les taxes d'eau potable

Th. Lavanchy : La rubrique 810 concernant l'eau potable doit être autofinancée, c'est-à-dire entièrement financée par les taxes et doit couvrir les frais d'exploitation, du personnel, les entreprises mandatées, les amortissements des investissements passés, la création de réserve pour les investissements futurs, ainsi que l'achat de l'eau à l'ABV. Ces cinq dernières années, le compte est largement déficitaire et nous devons, chaque année, prélever dans le fonds spécial dédié pour compenser, qui s'épuise petit à petit. Actuellement, la commune reste alimentée par une seule source (la Mellire). La taxe de base actuelle s'élève à Fr. 30.- par année par compteur incluant une consommation de 30 m³, et une taxe à la consommation de Fr. 0.80 par m³ dès le 31ème m³. Avec cela, on ne couvre pas l'entretien du réseau et les amortissements des infrastructures.

Le projet de l'ABV qui est en cours va nécessiter des investissements conséquents et à moyen terme, il faudra aussi entretenir notre réseau et la Mellire. Notre PDDE, qui est en cours d'établissement, permettra de calculer les montants des futures taxes en lien avec les coûts d'exploitation. Nous proposons de faire cette augmentation en deux phases : 1) Dès 2025 pour se rapprocher de l'équilibre avant les travaux futurs. 2) Au moment du raccordement à l'ABV en 2026-2027 en prenant en compte les coûts de tous les travaux à entreprendre et le prix d'achat de l'eau à l'ABV. Nous proposons donc d'augmenter la taxe de base à Fr. 45.–, incluant une consommation de 30 m³, et une taxe à la consommation de Fr. 1.10 par m³ dès le 31^{ème} m³.

La Commission des finances, par son rapporteur, *M. Krenger*, relève les points suivants :

La Commission constate que le compte de l'eau est déficitaire depuis cinq ans. Les charges liées à l'eau potable peuvent être uniquement financées par les taxes sur l'eau potable. La Municipalité a dû puiser dans le fonds de réserve de l'eau potable afin d'équilibrer les comptes.

Notre fonds de réserve, qui s'élève à 95'000 francs, diminue rapidement, à raison d'environ 15'000 francs par an en moyenne sur les cinq dernières années. Afin de rétablir l'équilibre financier de ce compte, la Municipalité propose d'augmenter le prix au m³, passant de 80 centimes à 1 franc et 10 centimes, ainsi que la taxe de base, qui passerait de 30 francs à 45 francs. L'augmentation de la taxe de base est jugée judicieuse par la Commission des finances, car elle permettrait aux petits consommateurs de contribuer également aux infrastructures et à leur entretien.

Avec le futur raccordement à l'association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes valdoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV), ces taxes devront être revues à la hausse. Le prix du m³ devrait être similaire à celui des communes voisines, soit environ 2 francs/m³.

La Commission considère que l'augmentation progressive de ces taxes, par paliers, est une approche judicieuse.

La Commission des finances propose au Conseil d'accepter le préavis 14/2024 concernant la modification du règlement communal sur les taxes d'eau potable.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 14 / 2024 : Modification du règlement communal sur les taxes d'eau potable, à l'unanimité

5. Préavis municipal n° 15 / 2024 : Budget 2025

J. Theux : La balance des revenus et des charges 2025, laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 32'019.–. La nouvelle péréquation financière, qui entrera en vigueur dès 2025, n'aura pas d'incidence notable sur les finances communales ; ses objectifs sont : - être plus simple et plus transparente ; traiter équitablement toutes les communes ; garantir une stabilité dans le temps, être maîtrisable ; ne pas être manipulable ni source de mauvaises incitations. Le Syndic explique les moyens cantonaux de comparaison des communes et donne un exemple de calcul du revenu fiscal standardisé.

Pour les domaines autofinancés, de nouveaux règlements concernant notamment les eaux usées seront soumis au Conseil Communal durant l'année 2025 afin de rétablir l'équilibre de ces domaines et de financer les futurs investissements liés.

La Commission des finances, par son rapporteur, *R. Tacheron*, relève les points suivants :

- *Compte 101.300 (jetons de présence). Afin de rémunérer entre autres les diverses commissions avec une planification à Fr. 27'500.– le montant nous paraît insuffisant, au vu des nombreux préavis présentés par la Municipalité (15 pour l'année 2024).*
- *Compte 102.301 (vacations). La Commission estime que celles-ci paraissent très élevées pour 2025 (Fr. 140'000.–) soit plus de 2'800 heures. Elle suggère à la Municipalité de limiter et de mettre des priorités lors de l'élaboration des préavis à venir, ceci afin de faire diminuer ces montants et de revenir à la réalité de la taille de notre commune.*
- *Compte 111.317 (réceptions et manifestations). La Commission salue l'initiative de la Municipalité de vouloir organiser une sortie annuelle pour nos aînés et allouer ce montant de Fr. 25'000.– pour ce poste.*
- *Compte 210.4001 et 4002 (impôt sur le revenu et fortune). Avec un montant cumulé de Fr. 1,925 mio, soit une augmentation de près de Fr. 200'000.– par rapport aux comptes de 2023, le montant au budget nous paraît légèrement optimiste mais pourrait être réalisable avec la reprise des années après COVID.*

- *Compte 470.318 (honoraires et prestations de services). Malgré les informations détaillées apportées sur les charges de ce poste soit Fr. 6'500.– liés à l'entretien et au remplacement du matériel de sport mis à disposition des habitants de la commune à la plage, la commission est d'avis qu'il sera difficile d'avoir un retour sur l'investissement pour les habitants et trouve cette dépense très coûteuse.*
- *Compte 470 (port communal). Comme déjà proposé lors de son dernier rapport, la Commission aurait souhaité que ce compte soit séparé en deux comptes distincts (plage et port) pour plus de transparence. Cette modification permettrait d'avoir une meilleure image de ces deux domaines et de pouvoir prendre des mesures ciblées, le cas échéant.*
- *En ce qui concerne la nouvelle péréquation financière (NPIV) la Commission s'en remet aux explications présentées dans le préavis en question, qui est à priori très bien détaillé sur les nombreuses rubriques soumises à des changements. A ce propos, nous remercions la Municipalité. Pour les membres de la Commission, ce budget déficitaire avec un excédent de charges de Fr. 32'019.– peut être considéré comme équilibré. Elle est toutefois consciente qu'en fonction des circonstances, le résultat des comptes 2025 pourrait évoluer dans un sens comme dans l'autre. Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal no 15/2024 concernant le budget 2025 tel que présenté.*

J. Theux commente les points soulevés dans le rapport de la Commission des finances :

- *Jetons de présence du Conseil communal : c'est très difficile à planifier, les vacances sont liées aux préavis. Il y a des préavis en cours qui ne seront pas terminés d'ici la fin de la législature (RF45 et ABV par exemple). Notre objectif est de ne plus se pencher sur des préavis qu'on ne pourrait pas terminer, de se limiter à ce qui est en cours. Il y aura pas mal de préavis prochainement pour mettre à jour certains règlements qui assureront de meilleurs rendements pour la commune (parking, port par exemple). C'est vrai que le montant est un peu bas pour les commissions.*
- *Vacations pour les différents projets en cours : Nous avons décidé de soutenir le projet CAFE, nous allons nous impliquer davantage pour essayer de concrétiser ce projet, dont la co-présidence a été prise par Th. Lavanchy. Nous allons diminuer certains frais externes, mais cela va augmenter les vacances. Nous avons préféré faire un budget prudent et allons tout faire pour le maîtriser au mieux.*
- *Impôts : Nous estimons une augmentation des entrées, mais c'est difficile à planifier.*
- *Prestations à la plage : Il n'y a en effet pas de retour sur investissement pour la commune. Nous estimons que c'est le genre d'investissement qui peut motiver les habitants à rester dans la commune et à s'intégrer, c'est un retour indirect. Les coûts d'investissement de la première année sont plus élevés mais vont baisser par la suite.*
- *La séparation des comptes « plage » et « port » sera faite avec le nouveau modèle comptable MCH2.*

J. Laverrière : Pourriez-vous nous rappeler en quoi consiste le projet CAFE ?

J. Theux : Il s'agit du collectif d'arrosage pour les terrains des agriculteurs.

J. Laverrière : Merci pour le préavis et les explications claires. Comme relevé par la Commission des finances, les chiffres des vacances de la Municipalité interpellent, même si je suis conscient que le travail de municipal est associé à une charge de travail très importante. Nous avons nommé une commission "Avenir politique de la commune de Faoug" ce serait peut-être le moment et l'occasion de repenser l'organisation de la Municipalité, de chercher des pistes par rapport à l'évolution de la société, comme par exemple réduire le nombre de municipaux pour d'avantage se professionnaliser, pour la prochaine législature. Cela fait longtemps que nous n'avons plus entendu parler de cette commission.

J. Theux : C'est un sujet que nous traitons actuellement en vue de préparer la prochaine législature. Les différentes pistes pour diminuer les vacances sont par exemple d'augmenter le personnel, ce qui a l'avantage d'avoir des personnes qui restent plus longtemps au sein de la commune. Actuellement nous n'avons pas beaucoup de possibilité de déléguer certaines tâches, nous faisons beaucoup d'opérationnel. On constate une augmentation de la charge de travail, tout devient plus compliqué et également sur le plan juridique, ce qui occasionne plus de travail. Nous souhaitons, au sein de la Municipalité, faire moins d'opérationnel afin de déléguer plus de tâches ; nous manquons également de place dans nos locaux pour avoir plus d'employés.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 15 / 2024 : Budget 2025 à la majorité (1 abstention)

6. Informations municipales

J. Theux : – Distribution du matériel de vote : Beaucoup d'habitants n'ont pas reçu leur matériel pour les votations fédérale de novembre dernier, une enquête administrative est en cours pour en déterminer la raison. C'était la responsabilité des habitants qui n'avaient pas reçu leur matériel de vote de venir s'annoncer. Les employés du bureau communal ont dû se charger de distribuer des messages pour informer les habitants et délivrer le matériel de vote à ceux qui ne l'avaient pas reçu ; par ailleurs le bureau communal a été ouvert tous les jours. Les heures et frais ont été notés et une facture sera envoyée au Canton. Des remerciements sont adressés au personnel de l'administration communale.

Bâtiment RF45 : L'avant-projet établi par le CDAF a été validé par la Commission RF45 et par la Municipalité. L'estimation était de Fr. 3'410'000.–, nous allons avoir des projections de plus en plus précises. Le Conseil communal pourra se prononcer sur le crédit de projet du mandat d'architecte et sur le crédit de réalisation. L'appel d'offres - pour les prestations d'architectes - a été publié le 2 décembre avec un délai au 24 janvier 2025 pour le dépôt des offres. La date de la décision d'adjudication a été fixée au 14 février 2025. Le crédit de projet sera voté par le Conseil communal en mars 2025.

PACom : Les documents ont été validés par la Municipalité est sont « en route » pour le Canton pour avoir leur détermination. Dès autorisation, la 2ème mise à l'enquête sera publiée.

Distribution du courrier par la poste : Diverses plaintes informelles ont été remontées à la commune, notamment concernant la distribution partielle des tout-ménages. Une demande d'enquête administrative a été faite auprès de Chronopost car c'est un service que nous payons. Concernant les problèmes d'erreurs dans la distribution du courrier, il faut en informer directement la poste.

Horaires de fin d'année : L'administration communale sera fermée du vendredi 20 décembre y compris, réouverture le 6 janvier 2025. La déchetterie sera fermée les jeudis 26 décembre 2024 et 2 janvier 2025.

R. Tacheron : Le montant de 3'410'000.– mentionné pour la RF45, c'est sans l'achat de la maison ?
J. Theux : Tout compris, oui, c'est correct.

Th. Lavanchy : Eau potable : Le retour du Canton sur notre dossier d'auto-contrôle est négatif, beaucoup de points sont à reprendre avec le fontainier et avec le bureau d'ingénieurs qui nous suit.

Police des constructions : Cette année, nous avons bien avancé dans les anciens dossiers encore ouverts. Les autorisations municipales sont en forte hausse, cela est dû aux installations de panneaux solaires et PAC. Au niveau des comptes, il y a une nette diminution des frais de la police des constructions car nous déléguons moins, mais nous avons une augmentation des vacations. Les dossiers les plus litigieux sont en bonne voie de clôture, ce sont ceux qui prennent le plus de temps.

Domaines : – Le curage des drainages a commencé cet automne, mais nous sommes en attente de devis complémentaires pour 2025 car il faut engager des machines adaptées pour aller dans les champs, des entreprises vont être mandatées. – La réfection d'un chemin AF à la sortie du village du côté de la route de Salavaux est en cours. – La CAFE (Coopérative d'Arrosage Faoug et Environs) n'a pas pu voir le jour cette année comme prévu. Comme il n'y a pas suffisamment d'hectares inscrits, les coûts sont trop élevés pour l'instant. J'ai repris la coprésidence pour continuer ce projet. Deux discussions sont en cours : L'une avec le projet IBB (Irrigation Basse-Broye – porté principalement par les communes de Vully-les-Lacs et d'Avenches) ; l'autre avec le projet du Groupe E, où nous pourrions nous greffer sur la conduite qui reliera le lac de Schiffenen au lac de Morat.

A. Kündig : – Le sapin de Noël a été installé dans la cour du collège et décoré par les enfants de l'école ; la chantée des élèves du 4 décembre a eu beaucoup de succès. Je vais voir s'il est possible de créer une autre chambre électrique pour mettre le sapin au milieu de la cour l'année prochaine.

Sécurité publique : M. Stéphane Rapenne, notre agent de sécurité publique, est toujours en arrêt maladie. En mai 2024, T. Feneyrolles a repris cette fonction temporairement. Depuis le mois de juin, M. Gérard André, notre nouvel agent de sécurité qui travaille également pour Vully-les-Lacs, a passé le cap des 300 amendes, ce qui fait un revenu de Fr. 12'000.– pour la commune cette année.

L. Poinçot : Abri PC : Les travaux de rénovation de l'abri PC et du local des samaritains sont terminés (électricité, peinture, sols, robinetterie). Du tri et du rangement ont été effectués. Il reste encore du matériel inutilisé qui appartient à l'ORPC et qui va être évacué.

Salle communale : l'ancien lave-vaisselle va être installé au Carnotzet, car nous en avons un nouveau à la Faoug'millière, plus rapide et écologique, qui permettra l'utilisation efficace des verres réutilisables.

7. Divers et propositions individuelles

T. Tacheron : Est-ce que la Municipalité a contacté la poste au sujet des problèmes de distribution du courrier ? J'ai téléphoné à la poste concernant le matériel de vote non reçu, ils m'ont répondu que ce n'était pas de leur faute. Nous recevons beaucoup de courrier qui ne nous est pas destiné et nous ne recevons pas certains courriers que nous attendons. La poste entre en compte seulement si un envoi n'est pas distribué trois fois. Il ne faut pas hésiter à informer la poste et insister. Le facteur est un apprenti, il admet qu'il a fait quelques erreurs, mais tout n'est pas de sa faute.

J. Theux : La Municipalité ne peut pas faire grand-chose. Je vais essayer d'obtenir un rendez-vous avec eux à Avenches. Le facteur est nouveau et personne n'a fait la tournée avec lui, il ne trouve pas toutes les adresses. Le problème est peut-être aussi au centre de distribution. Il ne faut pas hésiter à remonter les problèmes directement à la poste.

H.-J. Brechbühl : – Nous avons déjà plus de 50 erreurs de distribution de courrier ; le facteur est en effet nouveau, mais il ne semble pas très bien organisé. – Concernant la déchetterie, avez-vous un arrangement avec l'entreprise « wirbauen AG » ? La semaine passée j'ai vu deux fois une camionnette décharger des matériaux de construction provenant d'un chantier à Faoug ; le maître d'ouvrage de ce chantier est aussi déjà venu avec son tracteur. Ils ont déposé du plastique et de l'isolation, ce qui n'a rien à faire dans notre déchetterie communale. Il y a du laisser-aller dans ce domaine-là ; c'est inadmissible que ces entreprises viennent déposer leurs déchets à la déchetterie, cela doit être contrôlé par les employés de la déchetterie. J'ai aussi une entreprise, nous avons des bennes attitrées que nous payons pour les déchets de chantiers, sinon nous allons chez Haldimann, ils doivent aussi aller là-bas.

A. Kündig : Je suis responsable de la déchetterie mais je n'ai pas été mis au courant. Merci pour l'information, je vais en parler avec les employés de la déchetterie.

Th. Lavanchy : Je vois de quel chantier il s'agit, je vais en parler au chef. Il faudra en effet également revoir ça avec les employés.

J. Theux : Une réflexion est en cours sur la juste taxation et l'accès à la déchetterie pour les entreprises.

H.-J. Brechbühl : Une camionnette remplie n'a rien à faire dans une déchetterie communale.

M. Krenger : Vous avez mentionné le raccordement avec le Lac de Schiffenen ? Où en est la réalisation de ce projet ? Avez-vous des détails à donner ?

J. Theux : Nous avons été conviés à une réunion avec toutes les communes autour du lac, afin que le Groupe E puisse nous présenter les résultats des analyses faites et de l'avancement, et nous informer des impacts du projet (biodiversité, gestion des crues, etc.). Cette réunion, a dû être annulée et sera reprogrammée en janvier. Nous suivons le projet, les informations seront transmises.

M. Krenger : Est-ce qu'il y aura une enquête publique ? Ou est-ce que c'est une priorité pour les cantons et que les communes n'auront pas leur mot à dire ?

J. Theux : Pour l'instant ce projet n'en est pas du tout au stade de la réalisation.

P. Heim : A titre personnel, je souhaite remercier Markus Kohler pour ses 25 ans d'activité au sein du Conseil communal et pour son dévouement pour la commune. M. Kohler est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

M. Kohler : La cabine à livres est fermée avec une chaîne à cause de dépôts de surplus de papiers/déchets. C'est dommage pour ceux qui l'utilisaient correctement. Je propose que la Municipalité réouvre cette cabine et nomme un responsable qui passe régulièrement faire de l'ordre.

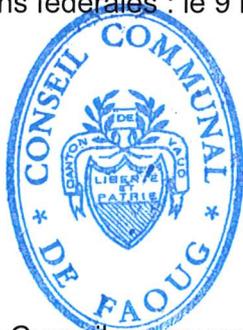
J. Theux : Cette fermeture est temporaire car il y avait vraiment trop de dépôts non autorisés. Nous avons une personne bénévole qui passait deux fois par semaine, mais cette cabine était utilisée presque comme une deuxième déchetterie. Le but est de réouvrir avec une communication pour que ça reste un dépôt de livres et nous comptons sur le bon sens des gens.

Le Président rappelle les dates des séances du Conseil communal en 2025 : Les mardis 18 mars, 6 mai, 17 juin, 7 octobre, 9 décembre, et éventuellement une séance spéciale dédiée au PACom, à définir ; et la date des prochaines votations fédérales : le 9 février 2025.

La séance est levée à 21h00



Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 10 décembre 2024

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 18 mars 2025.